

dans l'antiquité romaine, tout ce quartier de Lugdunum (18).

Les amis de l'art antique n'ont point oublié la surprise et la joie que produisit la découverte de la fameuse jambe de cheval, en bronze, retirée de la Saône, en 1766, et le vif désir qu'elle fit naître de posséder la magnifique statue équestre à laquelle a dû appartenir ce fragment précieux. Ce désir n'a point encore pu être satisfait ; toutes les recherches sont restées stériles jusqu'à ce jour ; mais rien n'a pu décourager M. Martin-Daussigny. Diverses commissions furent nommées à l'époque même de la découverte ; que sont devenus leurs rapports ? Notre collègue est parvenu à les retrouver dans les cartons de l'Académie ; vont-ils enfin réaliser ses espérances ? Non ; à côté de renseignements très-utiles, ils renferment des données inexactes qui ont égaré tous ceux qui, depuis lors, ont suivi les mêmes voies. Il abandonnera donc ces errements ; son œil investigateur, pour démêler le vrai du faux, va sur les lieux mêmes contrôler chacun de ces comptes-rendus, puis les confronter, en outre, avec les anciens plans topographiques de la vieille cité : la lumière se fait pour lui (19), et l'on peut dire que

(18) Il résulte de l'ensemble des fouilles et des découvertes qu'elles ont amenées, que tout le terrain compris entre le Rhône et la Saône, était, à l'époque romaine, entièrement affecté aux réunions de l'assemblée des trois provinces de la Gaule, puisque, ce n'est plus seulement dans le voisinage du temple, à Ainay, que se rencontrent placées les pierres honorifiques dédiées par les trois provinces, mais dans la presqu'île tout entière. M. Martin Daussigny fait observer que les trois monuments principaux élevés par les Gaulois se trouvaient édifiés sur ce terrain du confluent, indépendant de la colonie romaine fixée sur la rive droite de la Saône ; ce sont : le temple d'Auguste, l'amphithéâtre où les députés des 60 nations avaient leurs places réservées, et le monument où était déposée la fameuse table de Claude.

(19) La statue équestre ne pouvait guère être au même point que la jambe de cheval qu'on retira de la Saône, en 1766, près du couvent de